

A R R E T E 06/2016
portant restriction temporaire du stationnement
sur le Parking de la Maison des Association sise 4, rue du Pont.

Le Maire de BITSCHWILLER-LES-THANN

- VU le Code de la Sécurité Intérieure et plus particulièrement son article L.132-1 et suivants ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L. 2213-1 et suivants ;
VU le Code de la Route, notamment son article R. 411-8 ;
VU le Code Pénal et plus précisément son article R. 610-5 ;
VU la demande présentée par Madame Blandine RUCH, Présidente de la Société de Musique Municipale de BITSCHWILLER-LES-THANN, sollicitant la fermeture de l'accès au parking de la Maison des Associations sise 4, rue du Pont, à l'occasion de la Fête de la Musique s'y déroulant le Vendredi 17 Juin 2016 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter le montage de chapiteaux, ainsi que d'assurer la sécurité des auditeurs et participants

A r r ê t e :

Article 1er : Du Jeudi 16 Juin 2016 à 20H00 jusqu'au Samedi 18 Juin 2065 à 12H00, le stationnement de tous véhicules motorisés sera interdit sur le parking de la Maison des Associations sise 4, rue du Pont.

Article 2 : Barrières et panneaux seront mis en place par les Ateliers Municipaux.

Article 3 : La Commune décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident consécutif au non respect de ces prescriptions.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de 68800 THANN ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de BITSCHWILLER-LES-THANN ;
- Monsieur le Chef d'équipe des Ateliers municipaux de la Commune de BITSCHWILLER-LES-THANN ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de BITSCHWILLER-LES-THANN ;
- Brigade Verte du HAUT-RHIN 92, rue du Maréchal de Lattre De Tassigny 68360 SOULTZ ;
- Madame Blandine RUCH, Présidente de la Musique Municipale 17 rue du 152^{ème} R.I. 68700 STEINBACH ;
- Monsieur HANSBERGER, locataire du garage, 10a rue des Vosges.

Fait à Bitschwiller-lès-Thann, le 11 février 2016

Jean-Marie MICHEL
MAIRE